



FRANCE

**19^{ème} Commission du Développement Durable
des Nations Unies (CDD19)**

Réunion intergouvernementale préparatoire (IPM)

Exploitation minière

Intervention prononcée par M.Philippe RAMET,
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)

New York, 2 mars 2011

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,

La France s'aligne avec l'intervention faite au nom l'Union européenne et de ses Etats membres et souhaite apporter quelques compléments sur certaines des recommandations contenues dans cette intervention.

La France souhaite notamment insister sur le fait que la hausse prolongée et durable de la demande mondiale en matières premières minérales constitue à la fois un défi et une opportunité. Un défi, car les activités extractives sont potentiellement nuisibles pour l'environnement mondial et pour les communautés proches des sites de production. Mais cette hausse doit surtout être considérée comme une opportunité formidable de développement économique et social pour les pays producteurs.

Dans ce contexte, la promotion, au sein de l'agenda international, d'une activité minière intégrant les objectifs et les principes du développement durable doit être poursuivie avec vigueur. La question centrale reste la capacité des économies des pays producteurs à tirer profit de la valorisation de leurs ressources naturelles dans la durée. Cela doit constituer une priorité de l'action de la communauté internationale, dont l'appui demeure indispensable.

A cet égard, il est essentiel de parvenir à réunir les conditions permettant d'intégrer l'activité minière et les autres secteurs, notamment industriels et de service, des pays producteurs, pour permettre leurs nécessaires diversifications. Il est important de conserver à l'esprit que la « fenêtre d'opportunité », ouverte par les conditions exceptionnelles du marché minier international, ne durera pas, et qu'il est, par conséquent, impérieux de s'assurer que les pays producteurs disposent de l'ensemble des outils nécessaires pour en tirer profit.

L'Union européenne et ses Etats membres ont également souligné l'importance de répondre aux défis posés par l'ensemble des composantes de l'activité minière internationale.

A ce titre, la France souhaite ici souligner l'attention particulière qu'elle porte à l'activité minière artisanale et de petite échelle. Celle-ci ne doit plus être connue comme un facteur de trouble à l'ordre public ou de financement d'activités illégales, mais comme un vecteur privilégié de développement pour de nombreuses populations, à condition qu'elle soit reconnue, soutenue et encadrée.

La CDD est une enceinte privilégiée pour discuter de l'ensemble de ces thématiques car elle réunit dans une même ambition, celle du développement durable, pays producteurs et pays consommateurs. Les travaux accomplis lors de ce cycle de la CDD ont amplement démontré la capacité de l'industrie extractive à participer activement à la croissance des pays producteurs. Plus encore, ces travaux ont permis de mettre en évidence les axes prioritaires d'intervention (renforcement des capacités et de la gouvernance par exemple) à mettre en œuvre afin d'appuyer les pays producteurs dans leurs politiques nationales.

Dans cette perspective, l'implication de l'ensemble des parties prenantes – autorités gouvernementales, compagnies minières, communautés, sociétés civiles – est absolument essentielle pour garantir la prise en compte des intérêts de chacun et pour définir et faire accepter par tous les conditions nécessaires au développement pérenne des activités d'extraction minière.

Monsieur le Président, je vous remercie.